

## **Déclaration liminaire à la CAP du 12/02/2014 relative au tableau d'avancement à AFiPA**

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs mois, le SCSFiP se fait l'écho du malaise grandissant au sein de l'encadrement supérieur de la DGFIP au regard :

- Du sentiment de manque de considération de la part de la direction générale ;
- Des inquiétudes sur la possibilité de progresser dans la carrière du fait de la réduction du nombre de promotion ;
- Plus généralement de l'absence de visibilité sur les parcours de carrière.

Le tableau d'avancement qui va être examiné dans cette CAP ne peut qu'entretenir ce malaise.

En 1<sup>er</sup> lieu, la SCSFiP dénonce fermement la diminution significative du nombre de promotions offertes. Cette réduction pénalise très fortement le taux de sélection des collègues issus de la filière fiscale et sature d'ores et déjà le tableau 2015 pour les collègues de la filière gestion publique. Elle remet par ailleurs en cause les engagements précédemment pris.

En second lieu, le SCSFiP s'étonne de la situation de certains collègues au regard de cette sélection et sera amené à demander des explications sur ces dossiers. La DG devra par ailleurs répondre sur le traitement qu'elle fera des collègues d'origine GP qui occupent depuis de nombreux mois des postes N1 et ont été écartés. On ne peut que déplorer sur ce sujet l'absence de relevé de décision de la réunion technique du 06 novembre 2013 relatif à ce TA AFiPA.

Enfin, la publication de ce tableau d'avancement à deux jours de cette CAP a provoqué de nombreuses réactions et n'est pas propice à la sérénité des débats de cette instance.

Il existe pourtant des solutions pour donner des emplois de débouchés pour les IP, qui nous le rappelons ne devrait être pour le SCSFiP qu'un grade de passage, et les AFiPA ; le SCSFiP a fait des propositions pragmatiques en ce sens dans le cadre du GT sur les règles de gestion.

La direction générale doit démontrer qu'elle a une véritable vision stratégique pour les AFiPA et plus généralement pour l'ensemble de son encadrement supérieur et de commandement afin de répondre aux attentes légitimes de ces cadres.

Le SCSFiP remercie le bureau RH1B pour sa disponibilité à l'occasion de la préparation de cette CAP.